

# 1<sup>er</sup> PARRAINAGE

30€  
DE REMISE\*

VOTRE FILLEUL



30€  
DE REMISE\*

LE PARRAIN (VOUS)

NOM:..... PRENOM:.....

ADRESSE:.....

.....

CODE POSTAL:..... VILLE:.....

TELEPHONE:.....

NOM:..... PRENOM:.....

ADRESSE:.....

.....

CODE POSTAL:..... VILLE:.....

TELEPHONE:.....

\* Remboursée en fin de saison sportive. Offre soumise à conditions (1)  
voir ci-dessous.

(1) Conditions de parrainage - Le parrainage permet aux licenciés de faire découvrir leur sport à leur entourage. Une réduction de 30€ sur le dernier sur trimestre sera accordée pour le parrain et tout nouvel adhérent parrainé. Dans la mesure où il nous est difficile de prévoir tous les cas de figures de parrainage qu'impose ce système. Il est possible qu'une étude au cas par cas soit réalisé en accord avec chaque parrain. La période de parrainage est valable du 01 septembre 2019 au 01 avril 2020. Un parrain est limité à 2 parrainages maximum durant la saison sportive. En aucun cas l'adhérent pourra dépasser 2 parrainages pour la saison sportive en cours. Le parrain et le parrainé devra cotiser une année entière pour que l'offre soit valable. La réduction s'applique sur le troisième trimestre pour le parrain et son filleul et remboursé en fin de saison sportive. Un filleul ne peut parrainer son parrain, un membre de sa famille (même lieu, même adresse) ou toute autre personne déjà adhérente à Impact Karaté Club ou avoir déjà bénéficié des conditions de parrainage. Le montant du parrainage remboursé en fin de saison ne peut dépasser les cotisations versées du parrain et du filleul. Cette réduction n'est valable que pour la saison en cours. Ces conditions de parrainage sont susceptibles d'évoluer, Impact Karaté Club se réserve donc le droit de les modifier au début de chaque saison sportive. Le fait de participer au parrainage implique l'acceptation des conditions de parrainage de la saison sportive en cours.



# 2<sup>ème</sup> PARRAINAGE

30€  
DE REMISE\*

VOTRE FILLEUL



30€  
DE REMISE\*

LE PARRAIN (VOUS)

NOM:..... PRENOM:.....

ADRESSE:.....

.....

CODE POSTAL:..... VILLE:.....

TELEPHONE:.....

NOM:..... PRENOM:.....

ADRESSE:.....

.....

CODE POSTAL:..... VILLE:.....

TELEPHONE:.....

\* Remboursée en fin de saison sportive. Offre soumise à conditions (1)  
voir ci-dessous.

(1) Conditions de parrainage - Le parrainage permet aux licenciés de faire découvrir leur sport à leur entourage. Une réduction de 30€ sur le dernier sur trimestre sera accordée pour le parrain et tout nouvel adhérent parrainé. Dans la mesure où il nous est difficile de prévoir tous les cas de figures de parrainage qu'impose ce système. Il est possible qu'une étude au cas par cas soit réalisé en accord avec chaque parrain. La période de parrainage est valable du 01 septembre 2019 au 01 avril 2020. Un parrain est limité à 2 parrainages maximum durant la saison sportive. En aucun cas l'adhérent pourra dépasser 2 parrainages pour la saison sportive en cours. Le parrain et le parrainé devra cotiser une année entière pour que l'offre soit valable. La réduction s'applique sur le troisième trimestre pour le parrain et son filleul et remboursé en fin de saison sportive. Un filleul ne peut parrainer son parrain, un membre de sa famille (même lieu, même adresse) ou toute autre personne déjà adhérente à Impact Karaté Club ou avoir déjà bénéficié des conditions de parrainage. Le montant du parrainage remboursé en fin de saison ne peut dépasser les cotisations versées du parrain et du filleul. Cette réduction n'est valable que pour la saison en cours. Ces conditions de parrainage sont susceptibles d'évoluer, Impact Karaté Club se réserve donc le droit de les modifier au début de chaque saison sportive. Le fait de participer au parrainage implique l'acceptation des conditions de parrainage de la saison sportive en cours.